

*(Séance du mardi 26 janvier 2010)*

**Interpellation Jean-Luc Chollet - Agression gratuite de deux jeunes adolescents à Lausanne, sur quels critères objectifs agit la justice vaudoise ?**

*Développement*

*L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, celle-ci est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.*